## 49 - Acquisition à Grand Besançon Habitat - Site Forum 1, rue Léonard de Vinci

M. SCHAUSS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur: Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Planoise, Grand Besançon Habitat (GBH) a procédé à la démolition de l'immeuble «le Forum» situé rue Léonard de Vinci, à proximité immédiate du Théâtre de l'Espace.

Cette démolition est la première des interventions qui doit permettre d'améliorer la visibilité du théâtre et le lien fonctionnel avec le boulevard Allende, porte d'entrée du quartier.

Aussi, suite à cette démolition, la Ville de Besançon doit réaliser un aménagement qualitatif de l'espace libéré avec comme enjeux principaux :

- une qualité paysagère et fonctionnelle,
- un dégagement de la vue sur le théâtre,
- la préparation de la future liaison de ce secteur avec celui des Lycées Victor Hugo et Tristan Bernard.

Conformément à la convention du PRU de Planoise, l'assiette foncière de l'ancien bâtiment «le Forum» doit être cédée à la Ville de Besançon.

GBH, propriétaire du site, a dernièrement sollicité la commune pour engager la régularisation foncière de cette transaction.

En conséquence, la Ville de Besançon acquiert gratuitement à GBH la parcelle sise 1, rue Léonard de Vinci, cadastrée section EP n° 15, d'une contenance de 1 590 m².

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

## **Propositions**

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE: Y a-t-il des oppositions? Des abstentions? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BODIN, M. CURIE, Mme JOLY et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 49 Contre: 0 Abstention: 0

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.